



Madame,  
Monsieur,

Pour les chefs d'entreprise d'aujourd'hui, la complexité de l'environnement d'affaires est exacerbée par l'existence de pratiques de corruption dans le commerce international. Outre son caractère moralement répréhensible, la corruption entrave la circulation libre et efficace des biens et des services et nuit à la croissance économique. Par ailleurs, si votre entreprise trempe dans une affaire de corruption, même à son insu, elle s'expose à de graves conséquences.

En tant qu'organisme officiel de crédit à l'exportation du Canada ayant pour mandat de soutenir les exportateurs et les investisseurs canadiens sur les marchés internationaux, Exportation et développement Canada (EDC) diffuse en permanence de l'information sur le commerce international. C'est dans cette optique qu'elle a préparé pour ses clients le [Guide sur la lutte contre la corruption](#).

Il est recommandé aux entreprises actives à l'étranger de prendre connaissance de la [Loi sur la corruption d'agents publics étrangers](#) et du [Guide de bonnes pratiques](#) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Transparency International Canada, la section canadienne de la plus grande organisation non gouvernementale vouée à la lutte anticorruption, propose également une [liste de contrôle de la conformité aux mesures anticorruption](#) (en anglais) qui peut vous être utile. Pour bien se protéger, il importe de bien connaître la loi canadienne en la matière afin que votre entreprise se dote des politiques et procédures requises et que vos employés, mandataires, partenaires et représentants soient sensibilisés à ce problème.

J'espère que vous trouverez ces renseignements utiles et vous prie d'agréer mes sincères salutations.

La présidente et chef de la direction,

Mairead Lavery